

AUDITORIUM DE L'INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART
2 RUE VIVIENNE 75002 PARIS // 9H30-16H // INSCRIPTION : MEMOLOI.HYPOTHESES.ORG

INHA > 3.12.2019 JOURNÉE D'ÉTUDE



Image : Imposte du porche d'accès à l'hôtel de Soubise / Source : Archives nationales. Graphisme : Marie Trape (SP-CNRS)

LA LOI DE 1979 SUR LES ARCHIVES

GENÈSES, PORTÉES JURIDIQUES
ET ÉVOLUTIONS

Institut des
sciences sociales
du politique



inp Institut national
du patrimoine

LA LOI DE 1979 SUR LES ARCHIVES

GENÈSES, PORTÉES JURIDIQUES ET ÉVOLUTIONS

Cette journée d'étude, organisée avec le soutien du Comité d'histoire du ministère de la Culture, s'inscrit dans le cadre de la parution de l'ouvrage : *1979, genèse d'une loi sur les archives* qui célèbre les quarante ans de cette loi, rédigé sous la direction de Marie Cornu, Christine Nougaret, Yann Potin, Bruno Ricard et Noé Wagener, publié à La Documentation française. Cet événement a également reçu le label des 60 ans du ministère de la Culture.

Conçu dans le cadre du programme de recherche Mémoloi, cet ouvrage fait suite à deux autres volumes consacrés à la loi de protection des monuments historiques du 31 décembre 1913 et publiés en 2013 et 2018 (La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la culture). Le principe est identique dans cet ouvrage consacré à la loi de 1979 : retourner aux textes, à l'étude des archives, les analyser dans une démarche croisée faisant appel à un large spectre de connaissances et de méthodes. Historiens, juristes, politistes, conservateurs et archivistes mais aussi responsables des services en charge des archives ont contribué à ce volume. Dans cet ouvrage, il s'agit aussi de s'intéresser aux hommes, aux acteurs de cette histoire, comprendre la part qu'ils ont pris à l'élaboration du texte.

Cette journée sera l'occasion de présenter ces travaux, de l'héritage endossé par la loi du 3 janvier 1979 jusqu'à sa mise en œuvre en questionnant le moment de sa genèse et du contexte dans lequel elle a été adoptée. Ces présentations seront discutées par plusieurs intervenants. La journée se clôturera par une table ronde sur les enjeux contemporains d'une loi sur les archives.

> 9H30 – 12H30

Ouverture

Charles Personnaz

Directeur de l'Institut national du patrimoine

Philippe Barbat

Directeur général des patrimoines

Maryvonne de Saint Pulgent

Présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture

L'HÉRITAGE

Yann Potin

Chargé d'études documentaires aux Archives nationales et maître de conférences associé en histoire du droit à l'université Paris-Nord

DISCUTANTS :

Anne Simonin

Directrice de recherche au CNRS (CESPRA, UMR 8036)

Guillaume Richard

Professeur d'histoire du droit à l'université Paris Descartes (IHD, EA 2515)

LES JALONS

Noé Wagener

Professeur de droit public à l'université de Rouen-Normandie (CUREJ, EA 4703)

DISCUTANTS :

Jacques Chevallier

Professeur émérite de l'université Paris 2 (CERSA, UMR 7106)

Nicolas Thiébaud

Post-doctorant au CNRS (ISP, UMR 7220)

L'APPORT DE LA LOI

Marie Cornu

Directrice de recherche au CNRS (ISP, UMR 7220)

DISCUTANTS :

Jean Le Pottier

Directeur des Archives départementales du Tarn

Katia Weidenfeld

Professeur d'histoire du droit, École nationale des chartes, PSL (Centre Jean Mabillon, EA 3624)

LA MISE EN ŒUVRE

Bruno Ricard

Directeur des Archives nationales

DISCUTANTS :

Annette Wieviorka

Directrice de recherche honoraire (CNRS), vice-présidente du Conseil supérieur des archives

Bénédicte Delaunay

Professeure émérite de l'université de Tours (IRJI François-Rabelais, EA 7496)

> 14H – 16H

LA LOI DE 1979. UNE HISTOIRE ADMINISTRATIVE

Marc Olivier Baruch

Directeur d'études à l'EHESS (CRH, UMR 8558)

TABLE RONDE : PORTER LA LOI, LES ENJEUX CONTEMPORAINS

MODÉRATEUR :

Emmanuel Laurentin

Historien et journaliste sur France Culture

PARTICIPANTS :

Marc Olivier Baruch

Directeur d'études à l'EHESS (CRH)

Pascal Even

Conservateur général honoraire du patrimoine

Jean-François Kerléo

Professeur de droit public à l'université d'Aix-Marseille (DICE, UMR 7318)

Bruno Ricard

Directeur des Archives nationales

Clôture

Françoise Banat-Berger

Directrice du Service interministériel des archives de France